

**AN 2019**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 12 avril à 19h30**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

**ETAIENT PRESENTS** : M. THALAMY Bernard, M. BLANCHET Christian, M. Bruno DEBONNAIRE (maire et adjoints – e), M. BESSOULE Christophe, M. CHRETIEN Pierre-Louis, M. DUCAILLOU André, Mme GAGNANT Véronique, M. GOTTE Joël, Mme NOUHAUD Colette Conseillers (–ères) Municipaux (– pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIT ABSENT EXCUSE AVEC POUVOIR** : Mr MOURET Serge (représenté par Bruno DEBONNAIRE), Mme BERGEON Albine (représentée par Bernard THALAMY), Mr CORET Emmanuel (représentée par Christian BLANCHET).

**ETAIT ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR** :

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Fabienne GOURSEROL, M. Christophe DELAGE

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.  
Monsieur Joël GOTTE est désigné secrétaire.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

2019-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

2019-009 – BUDGET : approbation du Compte de Gestion

2019-010 – BUDGET : approbation du Compte Administratif

2019-011 – BUDGET : affectation du résultat

2019-012 – BUDGET : vote des taux

2019-013 – BUDGET : vote du budget 2019

2019-014 – ECLAIRAGE PUBLIC : renouvellement adhésion au SEHV groupement de commandes électricité énergie tarif jaune.

2019-015 – FINANCES PROJET : demande de subventions et concours financiers pour les travaux de réfection du stade municipal.

2019-016 – FINANCES PROJET : demande de subventions et concours financiers pour les travaux de réfection du terrain de tennis.

2019-017 – FINANCES PROJET : demande de subventions et concours financiers pour les travaux de rénovation des vestiaires.

2019-018 – FINANCES PROJET : demande de subventions et concours financiers pour les travaux de voirie, aménagement du bas-côté dans le bourg d'Aureil.

2019-019 – LIMOGES METROPOLE : fonds de concours « montée en haut débit »

2018-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

## 2019-009 – BUDGET

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12,  
VU le Compte de Gestion dressé par le comptable public ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

**PRECISE** que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice et certifie qu'il est conforme aux écritures du compte administratif présenté.

**DECLARE** que le Compte de Gestion 2018 n'appelle aucune observation ni réserve.

## 2019-010 – BUDGET

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le maire demande qu'un nouveau président de séance soit désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
DESIGNE Monsieur Christian BLANCHET

Le président de séance,  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12,  
VU les explications,  
Après en avoir délibéré, en l'absence du maire ;

**APPROUVE** avec :

11 voix: pour

0 : abstention

0 : contre

Le Compte Administratif 2018 présenté par le Président de séance :

#### FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté de l'exercice précédent : 91 020.79 € dont 13.56 € SIEMD

Dépenses de l'exercice: 556 931.40 €

Recettes de l'exercice : 662 206.93 €

Résultat de l'exercice : 105 275.53 €

Résultat cumulé : 196 296.32 €

#### INVESTISSEMENT :

Résultat reporté de l'exercice précédent : 159 204.49€

Dépenses de l'exercice : 148 469.08 €

Recettes de l'exercice : 119 103.08 €

Résultat de l'exercice : - 29 366.00 €

Résultat cumulé : 129 838.48 €

## 2019-011 – BUDGET

### AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le tableau ci-annexé de l'affectation du résultat.

#### **2019-012 – BUDGET**

##### **VOTE DES TAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**DECIDE** de fixer les taux des taxes de la manière suivante :

TH 12.51 % TFB 13.87 % TFNB 65.10 %

#### **2019-013 – BUDGET**

##### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le maire présente les orientations du Budget Primitif 2019 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales

VU les propositions du maire,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité

Le Budget Primitif 2019 (ci-annexé) présenté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

Le Budget Primitif 2019 (ci-annexé) présenté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

#### **2019-014 – SEHV (SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE)**

##### **RENOUVELLEMENT CONVENTION EN VUE DE L'ADHESION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

Le maire explique à l'assemblée,

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code de la commande publique publié au journal officiel le 5 décembre 2018 dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1er avril 2019,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie électricité et de services associés, approuvée le 17 octobre 2018 par l'assemblée délibérante du SEHV, ci-jointe en annexe,  
Considérant l'intérêt de la mutualisation des achats d'énergie et services associés pour favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités des services associés,  
Considérant que la procédure d'achat groupé, que le SEHV s'apprête à relancer au cours de l'année 2019 pour la fourniture d'énergie électricité et de services associés couvrant la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, représente une réelle opportunité à cet égard,  
La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive, également jointe en annexe.  
La convention a une durée illimitée.  
Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention constitutive précitée.  
La commission d'appel d'offres de groupement, chargée de l'attribution des marchés et/ou accords-cadres est celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), coordonnateur du groupement.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer quant aux termes de cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu les explications du maire,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électricité et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente délibération ;

D'adhérer à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :

Electricité pour les points de livraison (PDL) ayant une puissance souscrite > 36 kVA (ex tarifs verts et jaunes)

D'autoriser l'adhésion de la commune d'Aureil au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électricité et de services associés ;

D'autoriser le maire de la commune d'Aureil à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie électricité et de services associés ;

De s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;

D'autoriser le maire de la commune d'Aureil à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

D'autoriser le maire à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques

des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Aureil, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

**2019-015 – FINANCES PROJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU STADE MUNICIPAL.**

Le Maire rappelle qu'une étude sur la réfection du terrain d'honneur du stade communal a été réalisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet présenté, pour un montant d'environ 8 250€ HT, dépenses imprévues comprises,

**SOLLICITE** le concours financier du Département au meilleur taux

**DEMANDE** au maire de prévoir tous les crédits nécessaires au financement du projet.

**DONNE** tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2019-016 – FINANCES PROJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU TERRAIN DE TENNIS.**

Le Maire rappelle qu'une étude sur la réfection du terrain de tennis a été réalisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet présenté, pour un montant d'environ 8 215€ HT, dépenses imprévues comprises,

**SOLLICITE** le concours financier du Département au meilleur taux

**DEMANDE** au maire de prévoir tous les crédits nécessaires au financement du projet.

**DONNE** tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2019-017 – FINANCES PROJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES VESTIAIRES.**

Le Maire rappelle qu'une étude sur l'aménagement d'un local dans les vestiaires du stade a été réalisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet présenté, pour un montant d'environ 23 960€ HT, dépenses imprévues comprises,

**SOLLICITE** le concours financier du Département au meilleur taux

**SOLLICITE** le concours financier de l'Etat au titre du DETR

**DEMANDE** au maire de prévoir tous les crédits nécessaires au financement du projet.

**DONNE** tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2019-018 – FINANCES PROJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE, AMENAGEMENT DU BAS-COTE DANS LE BOURG D'AUREIL.**

Le Maire rappelle qu'une étude de travaux de voirie concernant l'aménagement du bas-côté du bourg d'Aureil a été réalisée conjointement avec les services de Limoges Métropole.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet présenté, pour un montant d'environ 12 165€ HT, dépenses imprévues comprises,

**SOLLICITE** le concours financier du Département au meilleur taux

**DEMANDE** au maire de prévoir tous les crédits nécessaires au financement du projet.

**DONNE** tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

## **2019-019 – LIMOGES METROPOLE**

### **FONDS DE CONCOURS MONTEE EN HAUT DEBIT (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2018-032 EN DATE DU 24 JUILLET 2018.**

Dans le cadre de sa politique nationale d'aménagement numérique du territoire, l'Etat a mis en place, depuis 2010 plusieurs plans en faveur du très haut débit. Dans ce cadre, l'entreprise ORANGE s'est vu confier le déploiement de ce réseau pour l'ensemble des 19 communes membres, à l'exception de la commune de COUZEIX qui ne faisait pas encore partie du territoire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Dès le conseil communautaire du 5 février 2015, la communauté d'agglomération a délibéré favorablement sur le principe d'une convention avec ORANGE concernant le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Limoges Métropole telle que déclinée par le Schéma de Développement de l'Aménagement Numérique Limousin.

Toutefois, l'entreprise ORANGE n'a pas été en mesure de prendre des engagements fermes sur un calendrier de déploiement accéléré avant 2022, date-limite réglementaire pour l'activation de la fibre au niveau des abonnés. Ce ne sont pas moins de 10 communes qui auraient dû attendre 2022 dans le meilleur des cas avant de pouvoir disposer d'un raccordement achevé au très haut débit. En l'occurrence, il s'agissait de territoires qui souffraient déjà de façon très sévère d'un sous-équipement dans le domaine concerné.

Cette situation pouvant aboutir à une réelle fracture numérique, Limoges Métropole a fait réaliser au sein de ses services un diagnostic qui fait apparaître que 10 communes étaient particulièrement mal desservies en haut débit, dont Aureil.

Limoges Métropole a donc acté en date du 15 décembre 2015, la création d'un dispositif permettant de mobiliser un fonds de concours en faveur des opérations de montée en débit sur le territoire des communes les plus en retard en matière d'accès au réseau haut débit, en s'appuyant sur la compétence de droit commun des communes de Limoges Métropole dans le domaine des infrastructures numériques (article L1425-1 du Code Général des collectivités locales).

La commune a confié à travers une convention les opérations de montée en haut débit au syndicat mixte DORSAL, qui dispose de toutes les qualités juridiques et techniques afin d'œuvrer comme « aménageur-opérateur ».

Les travaux sont à présents achevés. Aussi la commune d'Aureil peut solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours en application de l'article L5216-5-VI du Code Général des collectivités locales, qui permet aux communautés d'agglomération de financer la réalisation d'un équipement de ce type.

Le montant du fonds de concours s'élève à 50% de la somme totale des travaux financés soit 24 160.17€, pour un montant total de 48 320.35 €.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

#### **AUTORISE** le Maire

à solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 24 160.17 € ;

à signer la convention afférente et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier ;

**PRECISE** que les crédits seront imputés sur les lignes prévues à cet effet au budget de la commune.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		DELAGE Christophe	ABSENT
MOURET Serge	EXCUSE	DUCAILLOU André	
DEBONNAIRE Bruno		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine	EXCUSEE	GOTTE Joël	SECRETAIRE
BESSOULE Christophe		GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CHRETIEN Pierre-Louis		NOUHAUD Colette	
CORET Emmanuel	EXCUSE		



